



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 5981

## Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les importants retards de paiement de la dotation jeunes agriculteurs. Constituant une trésorerie de départ pour l'exploitation, il est primordial pour les jeunes agriculteurs d'obtenir cette aide dès leur installation. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en vue de mettre fin aux retards constatés pour le versement de la dotation jeunes agriculteurs.

## Texte de la réponse

L'installation des jeunes agriculteurs constitue une des priorités gouvernementales afin de développer une agriculture dynamique favorisant la création d'emplois durables et le renouvellement des générations agricoles. Sur l'exercice 1997, tous les dossiers sont mis en paiement dans les conditions habituelles par le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA). La volonté de développer l'installation des jeunes agriculteurs apparaît clairement dans le projet de loi de finances pour 1998, notamment avec la création d'un nouvel instrument financier, le fonds pour l'installation en agriculture. Ce fonds qui vise à ouvrir l'agriculture à des publics nouveaux sera doté de 160 MF auxquels pourront s'ajouter des crédits communautaires correspondant au cofinancement d'une prime à la transmission de l'exploitation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Ferrand](#)

**Circonscription :** Vaucluse (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5981

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 1997, page 3877

**Réponse publiée le :** 15 décembre 1997, page 4629